

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

DIVISION INDUSTRIELLE	Réf. DRi.2.0.0
RATTACHEMENT : DIRECTION REGIONALE	Date : janvier 2014

N°	MISSIONS
1	Assumer les délégations de pouvoir autorisés par le Directeur Général dans la région ;
2	Coordonner les différentes actions relatives au processus industriel de toutes les autres représentations de l'ONEE branche eau dans la région ;
3	Consolider, coordonner, renforcer et améliorer l'exploitation des installations d'eau Potable dans la région.
4	Consolider, coordonner, renforcer et améliorer l'exploitation des installations d'assainissement dans la région.
5	Suivre et organiser la maintenance des services eau potable et assainissement au niveau de la direction régionale ;
6	Veiller au respect des normes et règlements en vigueur en matière de contrôle de la qualité des eaux, au niveau de la région, dans les domaines AEP, assainissement liquide et contrôle de la pollution des eaux ;
7	Gérer et optimiser la gestion des stocks ;
8	Assurer des contrôles permanent à travers des travaux de rapprochement, de consolidation et de reporting ;
9	Réaliser des contrôles inopinés ;
10	Déployer la démarche qualité intégré au sein du processus industriel au niveau de la région ;
11	Mettre en œuvre les recommandations issues des missions de contrôle (contrôle inopiné, audit,..) et de post-évaluation.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE EXPLOITATION EAU POTABLE	Réf. DR.2.1.0
RATTACHEMENT : DIVISION INDUSTRIELLE	Date : janvier 2014

N°	MISSIONS
1	Consolider, coordonner, renforcer et améliorer l'exploitation des installations d'eau Potable dans la région.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Consolider les données d'exploitation de la région (statistiques, énergie, incidents, continuité de service, comptage...);
2	Consolider et tenir à jour les situations d'AEP des centres (bilan besoins/ressources, fiches techniques, schémas synoptiques, ...etc.) en concertation avec le développement et les intermédiaires ;
3	Assurer le suivi de la situation des centres déficitaires et à ressource unique ;
4	Analyser les données d'exploitation et en tirer les conclusions qui s'imposent ;
5	Suivre les opérations de mise à jour des plans des réseaux ;
6	Superviser toutes les mesures permettant de pérenniser et de sécuriser les installations de la région (études, expertises, interventions d'urgence, gestion des crises,.. etc.) ;
7	Etablir l'état des prélèvements des eaux souterraines et de surfaces envoyés aux agences de bassins hydrauliques ;
8	Etablir les attachements relatifs aux prélèvements d'eau pour règlement aux agences de bassins hydrauliques ;
9	Suivre la réalisation du budget de renouvellement et celui de fonctionnement pour les rubriques ayant trait à l'exploitation eau potable ;
10	Superviser et centraliser l'activité micro-entreprises exerçant dans la gestion des installations de production et de distribution d'eau potable ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

11	Participer dans les phases préparatoires de la prise en charge de nouvelles gérances eau potable de concert avec les entités intermédiaires ;
12	Tenir à jour la base de données de la codification des centres/unités ;
13	Participer dans les phases préparatoires et des actions de sensibilisation dans la prise en charge du service d'AEP des communes ;
14	Suivre le traitement réalisé par la direction régionale ou les entités intermédiaires des requêtes, articles des journaux et questions parlementaires concernant les affaires d'exploitation d'eau ;
15	Participer à l'examen des dossiers des études et des travaux d'AEP ;
16	Participer à la réception des nouvelles installations ;
17	Participer aux études d'exploitation ayant trait à l'amélioration des performances ;
18	Contrôler la mise en application des procédures d'exploitation ;
19	Participer à toutes les actions concernant l'hygiène et sécurité ;
20	Identifier les besoins en matière de formation et d'encadrement du personnel d'exploitation eau ;
21	Participer à la normalisation des équipements et ouvrages de production/distribution à travers la capitalisation des caractéristiques techniques et des performances des installations et des matériaux des équipements ;
22	Participer à l'établissement, la mise en application et à l'amélioration des procédures d'exploitation des installations de production et de distribution ;
23	Assurer des contrôles permanent à travers des travaux de rapprochement, de consolidation et de reporting ;
24	Déployer la démarche qualité intégré au sein du processus exploitation AEP ;
25	Mettre en œuvre les recommandations issues des missions de contrôle (contrôle inopiné, audit,..) et de post-évaluation

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

26	Contribuer au reporting interne et externe.
----	---

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

AGENCE DE SERVICE	Réf. AS.0.0.0
RATTACHEMENT : DIRECTION REGIONALE	Date : janvier 2014

N°	MISSIONS
1	Assurer la gestion des prestations de service, suivi des réseaux et des installations d'eau et d'assainissement et maintenance de ceux-ci au moindre coût et dans des conditions optimales (continuité du service public, qualité, sécurité et hygiène ...);
N°	ATTRIBUTIONS
Technique et exploitation assainissement	
24	Suivre l'exploitation des réseaux d'assainissement des installations relevant de l'agence ;
25	Veiller à la sécurité des biens et des personnes relevant de l'agence ;
26	Consolider et analyser les données relatives à l'exploitation des réseaux d'assainissement et des installations de l'agence ;
27	Mettre en œuvre les actions permettant d'améliorer les performances des réseaux d'assainissement et des installations (choix des options d'AEP, énergie, rendement distribution, productivité du personnel ...);
28	Proposer toutes les mesures permettant de sécuriser et améliorer le service de l'assainissement au niveau de l'agence ;
29	Définir les besoins en matière d'approvisionnements en matériel à stocker ;
30	Exécuter les tâches prévues dans les procédures de gestion des stocks ;
31	Gérer les marchés cadres confiés à l'agence ;
32	Participer à l'examen des études et des travaux ;
33	Tenir à jour les situations d'assainissement des centres (fiches techniques, schémas synoptiques, ...etc.) ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

34	Etablir l'inventaire du patrimoine lors de l'intervention de l'Office ;
35	Assurer le suivi des marchés, confiés à l'agence, de co-exploitation des nouvelles stations d'épuration des eaux usées ;
36	Piloter les phases préparatoires et les actions de sensibilisation dans les nouvelles interventions ;
37	Réaliser les opérations des travaux tiers confiés à l'agence ;
38	Gérer les besoins d'approvisionnement en carburant et lubrifiants ;
39	Programmer et évaluer les opérations d'entretien préventif des réseaux d'eau potable et d'assainissement et des installations ;
40	Suivre et actualiser l'état des réseaux assainissement et des installations (inventaires, dossiers machines, diagnostics, plans de réseau, ...) ;
41	Suivre et évaluer les coûts et dépenses de maintenance curative et préventive ;
42	Gérer les besoins d'approvisionnement en matériel relatifs à la maintenance ;
43	Renforcer et assister en cas de besoin, les unités dans la maintenance des réseaux d'assainissement et des installations ;
44	Participer aux travaux des essais de réception des équipements ;
45	Assurer l'archivage, la gestion et la mise à jour des dossiers techniques des équipements ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

AGENCE MIXTE	Réf. AM.0.0.0
RATTACHEMENT : DIRECTION REGIONALE	Date : janvier 2014

N°	MISSIONS
1	Assurer la gestion de la production, de la distribution et de l'assainissement, et la maintenance des installations au moindre coût et dans des conditions optimales (continuité du service public, qualité, sécurité et hygiène, protection de la ressource, ...) des unités relevant de son aire géographique ;
2	Participer à la généralisation de l'AEP.
N°	ATTRIBUTIONS
Exploitation et maintenance	
1	Suivre l'exploitation des installations de production, de distribution et d'assainissement relevant de l'agence (suivi des statistiques, des incidents, de la continuité de service, de la métrologie et comptage ... etc.) ;
2	Veiller à la sécurité des biens et des personnes relevant de l'agence ;
3	Contrôler et suivre la qualité de l'eau (programmation, et suivi) ;
4	Consolider et analyser les données relatives à l'exploitation des installations de production, de distribution et d'assainissement de l'agence ;
5	Mettre en œuvre les actions permettant d'améliorer les performances des installations de production, de distribution et d'assainissement (choix des options d'AEP, énergie, rendement distribution, productivité du personnel ...) ;
6	Proposer toutes les mesures permettant de pérenniser, sécuriser et améliorer la distribution et le traitement des eaux usées au niveau de l'agence ;
7	Définir les besoins en matière d'approvisionnement en matériel à stocker ;
8	Exécuter les tâches prévues dans les procédures de gestion des stocks ;
9	Assister et renforcer l'action des unités en cas de besoin ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

10	Gérer les marchés cadres confiés à l'agence ;
11	Tenir à jour les situations d'AEP et d'assainissement des centres (fiches techniques, schémas synoptiques, ...etc.);
12	Établir l'inventaire du patrimoine lors de l'intervention de l'Office ;
13	Assurer le suivi des marchés, confiés à l'agence, de co-exploitation des nouvelles stations d'épuration des eaux usées ;
14	Participer aux travaux de réception des produits de traitement.
15	Établir la situation hebdomadaire des produits de traitement.
16	Gérer les besoins d'approvisionnement en carburant et lubrifiants.
17	Etablir les dossiers d'engagement pour l'acquisition du matériel et produits dont l'achat est décentralisé.
18	Piloter les phases préparatoires et des actions de sensibilisation dans la prise en charge des nouvelles gérances.
19	Gérer le budget de renouvellement et de fonctionnement.
20	Programmer et évaluer les opérations d'entretien préventif et curatif des installations de production, de distribution et d'assainissement ;
21	Suivre et actualiser l'état des installations de production, de distribution et d'assainissement (inventaires, dossiers machines, diagnostic, plans de réseau ;
22	Suivre et évaluer les coûts et dépenses de maintenance curative et préventive ;
23	Gérer les besoins d'approvisionnement en matériel relatifs à la maintenance ;
24	Renforcer et assister en cas de besoin, les unités dans la maintenance des installations de production, de distribution et d'assainissement ;
25	Participer aux travaux des essais de réception des équipements ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

26	Assurer l'archivage, la gestion et la mise à jour des dossiers techniques des équipements ;
27	Assurer le contrôle de la qualité des eaux conformément aux normes, règlements et procédures en vigueur ;
28	Assurer la coordination avec le responsable du contrôle qualité des eaux de la région de tous les actes inhérents à la fonction Contrôle de la Qualité des Eaux ;